

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SECURITE SOCIALE

Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes

ANSEJ

CAHIER DES CHARGES

Adhésion au fichier national des fournisseurs ayant les capacités requises pour la réalisation de prestations liées aux activités à créer par les promoteurs dans le cadre du dispositif ANSEJ

Sommaire

Article 01 : Objet du cahier des charges.

Article 02 : Eligibilité.

Article 03 : Exclusion des fournisseurs.

Article 04 : Publication.

Article 05 : Retrait du cahier des charges.

Article 06 : Langue.

Article 07 : Contenu du dossier.

Article 08 : Dépôt des dossiers.

Article 09 : Ouverture des enveloppes et examen des dossiers.

Article 10 : Complément de dossiers.

Article 11 : Conformité.

Article 12 : Publication du fichier fournisseur.

Article 13 : Obligations.

Article 14 : Textes réglementaires.

Annexes

Lettre d'engagement

Délégation de pouvoirs

Article 01 : Objet du cahier des charges.

Le présent cahier des charges a pour objet de fixer les conditions d'adhésion au fichier national des fournisseurs ayant les capacités requises pour la réalisation de prestations liées aux activités à créer par les promoteurs dans le cadre du dispositif ANSEJ.

Article 02 : Eligibilité.

Sont éligibles, les fournisseurs :

- Spécialisés dans les domaines des prestations en relation avec les activités à créer par les promoteurs ANSEJ.
- Disposant d'un show-room ou d'un dépôt pour la vente des équipements.

Article 03 : Exclusion des fournisseurs.

Les fournisseurs ayant souscrit au présent cahier des charges déclarent :

- Ne pas être en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat.
- Ne pas faire l'objet d'une procédure de déclaration de faillite, de liquidation, de cessation d'activités, de règlement judiciaire ou de concordat.
- Ne pas faire l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée et constatant un délit affectant leur probité professionnelle.
- Être en règle avec leurs obligations fiscales et parafiscales.
- Ayant justifié du dépôt légal de leurs comptes sociaux.
- N'ayant pas fait une fausse déclaration.
- Ne pas être inscrits sur la liste des entreprises défailtantes, après avoir fait l'objet de décisions de résiliation aux torts exclusifs de leurs marchés, par des services contractants.
- Ne pas être inscrits sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics, prévue dans la réglementation en vigueur ou en situation de gel vis à vis des différents dispositifs de création d'activités.
- Ne pas être inscrits au fichier national des fraudeurs, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales.
- Ne pas avoir fait objet d'une condamnation pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale.
- Ne pas être en situation irrégulière vis à vis des différents dispositifs de création d'activités.

Article 04 : Publication.

L'avis du retrait du cahier des charges relatif à l'adhésion au fichier national des fournisseurs ayant les capacités requises pour la réalisation de prestations liées aux activités à créer par les promoteurs dans le cadre du dispositif ANSEJ est publié par voie

d'affichage au niveau des structures locales de l'ANSEJ, des communes et à travers le site web de l'ANSEJ (www.ansej.org.dz).

Article 05: Retrait du cahier des charges.

Le retrait du cahier des charges doit s'effectuer par le fournisseur ou son représentant au niveau des structures locales de l'ANSEJ ou par téléchargement à travers le site web www.ansej.org.dz.

Article 06 : Langue.

Le dossier du fournisseur, ainsi que le courrier et tous les documents qui s'y rapportent et qui sont échangés entre les fournisseurs et l'ANSEJ, peuvent être rédigés en langue arabe ou en langue française.

Article 07 : Contenu du dossier.

Le dossier du fournisseur doit comprendre les pièces suivantes:

- La lettre d'engagement renseignée et dûment signée (ci-joint modèle).
- L'attestation justifiant l'existence d'un show-room ou d'un dépôt.
- La demande d'adhésion au fichier national des fournisseurs ayant les capacités requises pour la réalisation de prestations liées aux activités à créer par les promoteurs dans le cadre du dispositif ANSEJ.
- La copie du statut de l'entreprise pour les candidats ayant la qualité de société.
- La délégation de pouvoirs désignant un signataire (ci-joint modèle).
- Les attestations de mise à jour (CNAS, CASNOS) valides.
- L'extrait de rôle apuré ou avec échéancier.
- L'attestation de situation fiscale délivrée par les services des impôts concernés, pour les fournisseurs de droit Algérien.
- Le registre de commerce, la carte fellah, la carte d'artisan, etc.
- L'attestation de dépôt légal des comptes sociaux délivrée par les services du centre national du registre de commerce (CNRC) pour les sociétés commerciales dotées de la personnalité morale de droit algérien.
- Le numéro d'identification fiscale.
- L'agrément et le certificat de qualification, le cas échéant.
- La référence d'immatriculation bancaire (RIB).
- Le présent cahier des charges, daté, signé et paraphé par le fournisseur.

Le fournisseur est tenu d'actualiser les documents cités ci-dessus dont la durée de validité est déterminée, après leur expiration.

Article 08 : Dépôt des dossiers.

Le fournisseur doit déposer son dossier au niveau de l'antenne de wilaya de l'ANSEJ de sa localisation, dans une enveloppe fermée portant les mentions :

<p>Nom du fournisseur :</p> <p>Adresse du fournisseur :</p> <p>Adhésion au fichier national des fournisseurs ayant les capacités requises pour la réalisation de prestations liées aux activités à créer par les promoteurs dans le cadre du dispositif ANSEJ.</p>

Un accusé de réception doit être délivré au fournisseur.

Article 09 : Ouverture des enveloppes et examen des dossiers.

L'ouverture des enveloppes et examen des dossiers se fera par des " commissions ad-hoc" désignées par le Directeur Général au niveau des antennes de wilayas de l'ANSEJ.

Article 10 : Complément de dossiers.

Les fournisseurs dont les dossiers sont incomplets sont invités par écrit à compléter leurs dossiers, dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date d'ouverture des enveloppes, sous peine de rejet de leurs dossiers.

Article 11 : Conformité.

Tout dossier non conforme au cahier des charges et tout fournisseur non éligible seront écartés du fichier.

Dans le cas du rejet du dossier pour non-conformité, le fournisseur peut déposer un autre dossier après la levée des réserves et le traitement se fait dans les mêmes formes.

Article 12 : Publication du fichier fournisseur.

La liste des fournisseurs retenus sera publiée sur le site web de l'ANSEJ et sera mise à jour périodiquement dans les mêmes formes.

Article 13 : Obligations.

Les fournisseurs retenus doivent :

- Se conformer aux procédures mises en place par l'Agence relative à la commande et aux délais de la réalisation des prestations.
- Se conformer aux clauses de la convention à passer avec les promoteurs¹.

Article 14 : Textes réglementaires.

¹ Consulter le site web de l'ANSEJ.

Le présent cahier des charges est soumis aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Fait à le.....

Le fournisseur(Nom,Prénom,
Qualité et Cachet du signataire).

ANNEXES

LETTRÉ D'ENGAGEMENT

LETTRE D'ENGAGEMENT

1/ Identification de l'institution :

L'Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes (ANSEJ).
Antenne de :

2/ Objet du cahier des charges : Adhésion au fichier national des fournisseurs ayant les capacités requises pour la réalisation de prestations liées aux activités à créer par les promoteurs dans le cadre du dispositif ANSEJ.

3/ Objet de la candidature :

La présente déclaration est présentée dans le cadre de l'adhésion au fichier national des fournisseurs ayant les capacités requises pour la réalisation de prestations liées aux activités à créer par les promoteurs dans le cadre du dispositif ANSEJ.

4/ Présentation du candidat (fournisseur):

Nom, prénom, nationalité, date et lieu de naissance du signataire, ayant qualité pour engager la société à l'occasion de l'adhésion au fichier national des fournisseurs ayant les capacités requises pour la réalisation de prestations liées aux activités à créer par les promoteurs dans le cadre du dispositif ANSEJ.

.....
.....
.....,

agissant :

En son nom et pour son compte

Au nom et pour le compte de la société qu'il représente

4-1/ Candidat personne physique :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS)
pour les entreprises de droit algérien :

.....
.....

.....
.....
Forme juridique de la société :

4-2/ Candidat personne morale (entreprise) :

Nombre d'associés (en chiffres et en lettres) :

Dénomination de la société :

Adresse, n° de téléphone, n° de fax, adresse électronique, numéro d'identification statistique (NIS) pour les entreprises de droit algérien:

.....
.....
.....
Forme juridique de la société :

5/ Déclaration du candidat :

Le candidat déclare qu'il n'est pas exclu ou interdit de participer à la candidature :

- pour avoir refusé de compléter son offre ou du fait qu'il s'est désisté de l'exécution d'un marché public ;
- du fait qu'il soit en état de faillite, de liquidation, de cessation d'activité ou du fait qu'il fait l'objet d'une procédure relative à l'une de ces situations ;
- pour avoir fait l'objet d'un jugement ayant autorité de la chose jugée constatant un délit affectant sa probité professionnelle ;
- pour avoir fait une fausse déclaration ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des entreprises défailtantes ;
- du fait qu'il soit inscrit sur la liste des opérateurs économiques interdits de participer aux marchés publics ;
- du fait qu'il soit inscrit au fichier national des fraudes, auteurs d'infractions graves aux législations et réglementations fiscales, douanières et commerciales ;
- pour avoir fait l'objet d'une condamnation définitive par la justice pour infraction grave à la législation du travail et de la sécurité sociale ;
- Du fait qu'il ne soit pas en règle avec ses obligations fiscales, parafiscales et envers l'organisme en charge des congés payés et du chômage intempéries des secteurs du bâtiment, des travaux publics et de l'hydraulique, le cas échéant, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises étrangères ayant déjà exercé en Algérie ;
- Pour n'avoir pas effectué le dépôt légal des comptes sociaux, pour les sociétés de droit algérien

Non Oui

Dans la négative (à préciser) :

Le candidat déclare qu'il n'est pas en règlement judiciaire et que son casier judiciaire datant de moins de trois (3) mois porte la mention « néant ». Dans le cas contraire, il doit joindre le jugement et le casier judiciaire. Dans le cas où l'entreprise fait l'objet d'un règlement judiciaire ou de concordat, le candidat déclare qu'il est autorisé à poursuivre son activité.

Le candidat déclare qu'il :

- Est inscrit au registre de commerce ou ;
- Est inscrit au registre de l'artisanat et des métiers, pour les artisans d'art ou ;
- Détient la carte professionnelle d'artisan ou ;
- Est dans une autre situation (à préciser)

Dénomination exacte et adresse de l'organisme, numéro et date d'inscription :

.....
.....

Le candidat déclare qu'il détient le numéro d'identification fiscale suivant :, délivré par le, pour les entreprises de droit algérien et les entreprises ayant déjà exercé en Algérie.

Le candidat déclare qu'il n'existe pas de privilèges, nantissements, gages et/ou hypothèques inscrits à l'encontre de l'entreprise.

Non Oui

Dans l'affirmative : (préciser leur nature et joindre copie de leurs états, délivrés par une autorité compétente)

.....

Le candidat déclare que la société n'a pas été condamnée en application de l'ordonnance N° 03-03 du 19 Joumada El Oula 1424 correspondants au 19 juillet 2003 relative à la concurrence ou en application de tout autre dispositif équivalent :

Non Oui

Dans l'affirmative : (préciser la cause de la condamnation, la sanction et la date de la décision, et joindre copie de cette décision)

.....

.....

6/ Signature du candidat (personne physique ou société):

J'affirme, sous peine de résiliation de plein droit du cahier des charges ou de sa mise en régie aux torts exclusifs de la société, que ladite société ne tombe pas sous le coup des interdictions édictées par la législation et la réglementation en vigueur.

Certifie, sous peine de l'application des sanctions prévues par la réglementation en vigueur que les renseignements fournis ci-dessus sont exacts.

Nom, Prénom, Qualité du signataire	Lieu et date de signature	Signature

N.B :

- Cocher les cases correspondant à votre choix.
- Les cases correspondantes doivent obligatoirement être remplies.
- Lorsque le candidat est une personne physique, il doit adapter les rubriques spécifiques aux sociétés, à l'entreprise individuelle.

Délégation de pouvoirs

Délégation de pouvoirs

Je soussigné :

NOM :

PRENOM :

QUALITE :

STATUT DE L'ENTREPRISE :

ADRESSE EXACTE DU SIEGE SOCIAL :

Donne pouvoirs à :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

LIEU DE NAISSANCE :

NATIONALITE :

QUALITE :

A l'effet de signer tous documents du cahier des charges relatifs à l'Adhésion au fichier national des fournisseurs ayant les capacités requises pour la réalisation de prestations liées aux activités à créer par les promoteurs dans le cadre du dispositif ANSEJ.

Fait à le.....

Le fournisseur (Nom, Prénom,

Qualité et Cachet du signataire)